

*Transport du grain de l'Ouest—Loi*

En ce qui concerne les syndicats de producteurs, si leurs hypothèses sont exactes, la majorité des producteurs qu'ils représentent choisiraient de payer les compagnies de chemins de fer. Je le répète, cela permettra aux autres, qui s'y opposent fortement, de bénéficier de la subvention. Cela supprimera les distorsions des tarifs de transport et contribuera donc à diversifier davantage l'agriculture de l'ouest du Canada et facilitera la transformation des denrées.

Si le ministre est en faveur de la simplicité, et s'il veut adopter la méthode consistant à «payer les chemins de fer», tout ce qu'il aurait à faire, c'est de verser aux compagnies de chemins de fer les 650 millions de dollars et de ne faire aucun changement. Ce serait la méthode la plus simple. Mais le ministre n'a pas opté pour la simplicité; il a choisi la méthode bureaucratique. La bureaucratie qu'il met en place avantagera le gouvernement et les compagnies de chemins de fer, et non pas les producteurs.

Ce que je dis, c'est qu'il faut donner aux producteurs une certaine liberté de choix, une certaine marge de manœuvre. Même si cela nécessite quelques fonctionnaires additionnels, il faut faire quelque chose pour les producteurs. En fin de compte, c'est justement ce que nous essayons de faire, de maximiser les avantages pour les producteurs et l'agriculture du Canada.

**M. Ouellet:** Monsieur le Président, je suis très surpris de l'argumentation de l'ancien ministre des Transports. Durant les quelques mois où il a occupé cette fonction, il a certainement eu l'occasion de constater que l'exploitation des chemins de fer dans l'Ouest laisse énormément à désirer et que toute augmentation de la capacité du réseau ferroviaire dans l'Ouest apporterait d'énormes avantages à l'ouest du Canada.

Le député insiste pour que nous accordions la liberté de choix aux agriculteurs en ce qui concerne le paiement; il est certainement conscient que sa proposition est impraticable. Un agriculteur pourrait dire «Cette année, je veux l'argent; l'année prochaine, envoyez-le à la compagnie de chemins de fer». Ou encore, il pourrait dire «Envoyez-moi 10 p. 100 de la somme et les 90 p. 100 qui restent à la compagnie de chemins de fer, ou encore 40 p. 100 aux chemins de fer et 60 p. 100 pour moi».

**M. Mazankowski:** Ne cherchez pas à compliquer les choses!

**M. Ouellet:** Je rappelle au député qu'à sa réunion annuelle qui a eu lieu en février 1983, la Fédération canadienne de l'agriculture a adopté à l'unanimité une résolution demandant que la subvention du gouvernement soit versée intégralement aux sociétés ferroviaires. Ce sont les agriculteurs qui l'ont proposé par le biais de leur organisation nationale. C'est l'un des principaux facteurs qui ont incité le ministre des Transports à accepter de changer le destinataire de sa subvention.

**M. Mazankowski:** Ils ont également adopté une résolution en faveur de la conversion au système métrique.

**M. Ouellet:** Le ministre a tenu compte du point de vue des agriculteurs.

Tandis qu'il posait ses questions, le député a dit à un moment donné qu'il serait plus simple de subventionner les sociétés ferroviaires, et de laisser les choses telles qu'elles sont, c'est-à-dire ne pas faire payer un cent de plus aux agriculteurs.

Or il sait pertinemment que pour améliorer le service et le rentabiliser—et s'il a appris quelque chose lors de son séjour au ministère des Transports, c'est surtout qu'il fallait rentabiliser le service. Alors, pour ce faire, il importe, et on convient généralement que le producteur doit payer sa part; or ce montant sera plus élevé qu'à l'heure actuelle. Cela, tout le monde s'accorde à la reconnaître, sauf peut-être certains députés qui ont d'autres intérêts.

Quiconque est le moins du monde au courant de la situation se rend compte que le mode de paiement actuel n'apporte aucun stimulant. Bien entendu, les agriculteurs qui souhaitent obtenir un meilleur service sont entièrement disposés à payer un peu plus.

**M. le vice-président:** Avons-nous le consentement unanime pour prolonger jusqu'à 13 heures la période des questions et des réponses?

**Des voix:** D'accord.

**M. Neil:** Monsieur le Président, le ministre sait sans aucun doute qu'un projet de loi d'initiative privée présenté par un député de l'arrière-ban, le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson), et visant à redonner force de loi à l'ancienne loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers fait actuellement l'objet de l'étude d'un comité. Il semblerait, d'après les témoignages de la Société de crédit agricole et de nombre de banques et d'établissements de prêts, qu'environ 10 p. 100 des agriculteurs éprouvent de graves difficultés financières.

Si telle est la situation, quel motif le ministre invoque-t-il pour hausser le tarif qu'il réclame aux agriculteurs pour faire acheminer leurs grains. Cette hausse, en l'occurrence, est considérable. Comment le ministre peut-il la justifier? Ne serait-il pas d'accord pour imposer un moratoire ou pour écarter pour le moment cette possibilité de hausse, quitte à la remettre en question lors de l'année financière 1985-1986?

**M. Ouellet:** Monsieur le Président, le député à mon avis ne présente le problème que sous un aspect très étroit. Il dit que certains agriculteurs éprouvent des difficultés, mais je suis sûr qu'ils ne résident pas tous dans une seule région du pays. Tous les agriculteurs du Canada ressentent ce malaise et éprouvent des difficultés d'ordre économique. Ce n'est pas la modification que nous entendons apporter au tarif du Nid-de-Corbeau qui est seule à l'origine de leurs difficultés.

Je tiens à faire savoir au député que cette modification va profiter aux agriculteurs, du fait qu'elle va permettre d'améliorer le service et de réaliser des économies en matière de transport et d'entreposage. Nous devons nous doter d'un système qui nous permette de vendre le plus possible de grains à l'étranger, de façon à n'être plus obligés, comme il y a quelques années, de refuser de vendre parce que nous n'étions pas capables d'acheminer suffisamment de grains pour remplir nos engagements internationaux. Cela ne doit plus se reproduire.

Le projet de loi vise à rentabiliser le système, et c'est l'agriculteur qui en bénéficiera au premier chef. Ceux qui éprouvent des difficultés à l'heure actuelle seraient vraisemblablement prêts à payer un peu plus, de façon à faire plus de profits.